



Les Enjeux de la formation

Critère 1.2

L'utilisation d'un véhicule est vital dans notre quotidien professionnel. Le permis de conduire est donc nécessaire à tous, surtout lorsqu'on vit ici en Guadeloupe peu desservis par les transports publics, pas de train, pas de tram.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Et afin de limiter les risques d'accident et de diminuer le taux de mortalité sur la route pour les différents usagers, un nouveau programme de formation est mis en place : Référentiel pour l'éducation à la mobilité citoyenne (REMC). L'objectif et l'utilisation du REMC est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétence en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Afin de limiter les risques routiers pour les conducteurs débutants, un nouveau programme de formation est mis en place : le REMC (référentiel pour l'éducation à la mobilité citoyenne). L'objectif général du REMC est de permettre au conducteur débutant d'acquérir la maîtrise de compétences en matière de savoir être, de savoirs, de savoir-faire et de savoir devenir.

Nos enseignants diplômés formés vous accompagneront dans cette démarche.

L'éducation routière par le continuum éducatif est aussi un moyen de lutter contre les accidents.

6 mois après l'acquisition de votre permis, nous vous proposerons la formation Post permis probatoire (voir critère 1.6)

LES ÉTAPES pour l'obtention de votre permis dès 17 ans

- Avant la formation **une évaluation obligatoire avant de commencer la formation** d'une heure sera effectuée afin de fixer un volume prévisionnel d'heures de formation;
- Elaboration d'un **devis personnalisé** puis signature du **contrat unique** de formation (dans lequel vous déciderez plus ou moins d'autonomie dans vos démarches (passage examen théorique, constitution de votre dossier de demande de votre permis de conduire, etc);
- **Cours de code de la route en distanciel et présentiel** pour l'obtention de l'épreuve théorique générale "**ETG**" (Code de la route);
Examen du code : à partir de 15 ans en conduite accompagnée, ou 16 ans en formule classique
- **Cours de conduite** individuel ou collectif jusqu'à validation des de toutes les compétences du livret d'apprentissage (20 heures minimum de formation pour les permis B, 13h pour le B78)
- Enfin nous pourrons vous accompagner à **l'épreuve pratique** du permis de conduire. Lors de cette épreuve vous serez accompagnés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. **Épreuve pratique : à 17 ans, avec un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**



Le permis obtenu est un permis probatoire avec dotation d'un capital initial de **6 points au lieu de 12 points**.

C'est seulement au terme d'un délai, dit probatoire, de **trois ans** (deux ans pour les conducteurs ayant suivi l'apprentissage anticipée de la conduite ou effectuée une formation complémentaire dite stage post-permis), et **à condition qu'aucun retrait de points n'ait eu lieu pendant cette période**, que le capital de 12 points est constitué. La formation post permis (critère 1.6 vous écourtera cette période).

Le permis B à 17 ans désormais possible !

Un décret du 20 décembre 2023 rend désormais le permis de conduire B (boîte auto et boîte manuelle) accessible à partir de 17 ans au lieu de 18 ans et ce, dès **le 01 janvier 2024**.

Ainsi, les élèves ayant **17 ans ou plus** peuvent passer **leur examen pratique voiture en boîte automatique** et conduire en boîte automatique dès l'obtention de leur permis.

L'inscription dans notre auto-école et le passage de l'épreuve théorique générale (Code de la Route) peuvent se faire **dès l'âge de 16 ans**.

LES POINTS ESSENTIELS

- **Inscription dès 15 ans**
- **Code en agence et en ligne en illimité**
 - **Suivi personnalisé**
 - **Conduite 6j/7 toute l'année**
 - **13h minimum**
- **Possibilité de financement via le CPF et Permis 1€**
 - **Permis dès 17ans**
 - **Plus accessible que la boîte manuelle**
 - **Paiement en agence ou en ligne disponible**

LA PARTIE THEORIQUE DU PERMIS B. L'ETG.

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique B ou B78.

Elle est composée de cours de code, de séance d'animation sur 12 thèmes et d'examens blancs.

Déroulement : l'épreuve du Code de la route a été privatisée.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Vous serez reçu à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.



Pour l'inscription à l'examen du permis de conduire, les jeunes de moins de 25 ans doivent fournir un certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Peuvent-ils l'obtenir avant le 17ème anniversaire ?

Pour l'inscription, l'attestation de recensement est suffisante. S'agissant de la délivrance du titre, l'attestation de situation vis-à-vis du service national peut remplacer l'attestation de participation à la JDC. Ce cas de figure est déjà pris en compte pour la délivrance des catégories A1 et B1 du permis de conduire dès 16 ans.

LA FORMATION AU PERMIS B

À la suite de l'obtention de l'ETG et de la validation des compétences du programme REMC, nous pourrons vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire. Lors de cette épreuve vous serez accompagné par un enseignant titulaire du Titre Professionnel CSR ou du BEPECASER.

Vous viendrez muni de votre pièce d'identité.

Vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école et l'enseignant à l'arrière, l'expert (Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière) prend place à l'avant côté passager.

Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

- Installation au poste de conduite
- Une phase de conduite effective en ville, sur route et autoroute
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi, créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie
- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, 1^{er} secours.

Tout au long de l'épreuve vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

Quel que soit le **résultat** de l'épreuve, vous pourrez visualiser ce résultat 48 h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) en cas de réussite vous devrez imprimer ou télécharger votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant votre permis de conduire.



LA FORMATION AU B 78 (embrayage automatique)

Les conditions à respecter, notamment l'âge sont les mêmes que celles des filières traditionnelles (formation B, conduite accompagnée ou conduite supervisée) ; toutefois, la conduite devra se faire obligatoirement sur un véhicule muni d'un embrayage automatique.

Le contenu de la formation

La formation en boîte automatique ne présente aucune spécificité particulière ; en fonction de la filière d'apprentissage que vous aurez choisie, l'ETG, le volume d'heures de conduite, (les rendez- vous préalables et les rendez-vous pédagogiques le cas échéant) resteront les mêmes et répondront aux mêmes conditions que les formations en boîte manuelle.

L'examen du permis de conduire en boîte automatique et les conditions de son obtention sont quasiment identiques à l'examen du permis de conduire sur boîte manuelle. Deux seules différences : l'examen se déroulera **obligatoirement** sur boîte automatique et l'élève ayant satisfait à l'épreuve se verra délivrer **un permis de conduire valable uniquement pour la conduite des véhicules de la catégorie B munis d'un changement de vitesse automatique** (Permis B restrictif).

Avantages du permis B78: Le choix de la filière « boîte automatique » comporte de nombreux avantages :

- l'élève est **libéré de la plupart des contraintes mécaniques** qu'il aurait pu rencontrer lors d'une formation sur un véhicule traditionnel (plus de soucis d'embrayage, de calage et de passage de vitesse notamment ...)
- **la formation se fait plus facilement** et l'élève peut davantage se concentrer sur l'environnement, la circulation et les autres usagers de la route ;
- elle est un choix idéal pour les élèves qui rencontrent des difficultés mécaniques lors de leur formation ou pour ceux qui recherchent un confort de conduite et une conduite plus sûre ;
- dégagée des contraintes mécaniques, **la durée de formation est très souvent plus courte** que celle traditionnelle.

PASSERELLE B78 EN B FIN DU DÉLAI DE 3 MOIS: L'arrêté du 15 février 2024,

paru au Journal Officiel du 18 février 2024, est venu supprimer le délai obligatoire de 3 mois entre l'obtention du permis de conduire avec boîte automatique et l'obtention du permis B (pour conduire une voiture à boîte manuelle).

Cette réforme, a pris effet le 1er mars 2024, permet aux titulaires du permis B78 d'accéder directement à une formation passerelle de sept heures pour obtenir le permis B en boîte manuelle (sans passer par un examen).